

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 118

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les circonscriptions européennes actuelles ne respectent pas l'identité des territoires, la mise en place d'une circonscription unique illustre un retour à une centralisation de l'État, caractéristique du gouvernement actuelle.

Les députés Pè A Corsica récusent toutes formes de négation des territoires et œuvrent pour la reconnaissance des spécificités locales.

En ce sens, ils énonceront des propositions respectueuses de la diversité des identités.